

## 64th TDB Session

### Item 9

#### **Intervention de Mr. Ted GALOUO SOU, Directeur des ressources naturelles, Ministère des finances et du budget, République du Congo**

J'aimerais axer mon intervention sur trois points essentiels : l'importance du contenu local, les défis de la mise en œuvre du contenu local dans le cadre de notre ministère et généralement dans le cadre du Congo, et ensuite ce que le projet a pu apporter à notre pays. En ce qui concerne le contenu local, pour nous le contenu local a une importance qui n'est plus à démontrer ni à illustrer. Nous sommes un grand pays producteur de pétrole en Afrique subsaharienne, nous occupons le deuxième rang ou le troisième rang selon ceux qui font le classement. Et nous sommes rendu compte que tout notre pétrole est exporté en l'état (brut). Quasiment tout notre pétrole, plus que 80% de notre production pétrolière, est exportée dans l'état brut. Donc si nous avons du contenu local fort, ce contenu local permettrait déjà de pouvoir transformer sur place et de pouvoir vendre les produits finis pétroliers dans le pays de la sous-région et pourquoi pas ailleurs. Egalement nous avons remarqué que la plupart des sociétés qui interviennent dans les industries extractives sont des sociétés étrangères. Donc les revenus partent, les revenus nous échappent, s'en vont dans des groupes internationaux, des sociétés dont les maisons-mères ne sont pas basées au Congo. Donc pour nous, le contenu local a son importance et justement c'est pour cette raison que depuis plusieurs années il y'a déjà eu des réflexions qui ont été menées de manière à ce qu'on redynamise notre contenu local pour qu'on puisse tirer un meilleur profit de l'exploitation de notre pétrole principalement. Et donc les défis que nous avons dans la mise en œuvre du contenu local c'est surtout faire en sorte que ce que nous avons déjà comme disposition dans le Code des Hydrocarbures, par exemple, sur le contenu local soit appliqué. Nous avons des dispositions dans le Code des hydrocarbures, le plus récent, qui date d'octobre 2016 et dans ce code il y a des dispositions qui ont été établies en concernant le contenu local. Mais notre véritable défi c'est faire en sorte que nous arrivions à mettre en œuvre ces dispositions de façon standard dans la plupart des contrats de partage de production. Donc notre défi est se faire en sorte que tout ce qu'il y a comme dispositions qui relèvent du contenu local soient appliquées, soient mises en œuvre. Donc nous nous battons dans le cadre des textes d'application, parce qu'on a également remarqué que les anciens codes qui existaient et qui avaient été mis en place n'avaient pas prévu les textes, c'est-à-dire il n'y avait pas des textes d'application. Nous nous battons pour que les textes d'application du nouveau Code prévoient des mécanismes, surtout des mécanismes pour pouvoir contrôler et pouvoir suivre le contenu local, pour que ces mécanismes puissent permettre à ce que nous arrivions à imposer aux sociétés pétrolières le contenu local. L'autre défi est le Code minier qui est également en cours de révision. Nous voulons également insérer des dispositions relatives au contenu local de manière à ce que nous ayons un contenu local fort, un contenu local qui permettrait aux jeunes entreprises et aux jeunes entrepreneurs congolais de pouvoir accéder à des marchés, accéder au contenu local, accéder aux secteurs, aux marchés et aux services des secteurs des ressources minérales. En ce qui concerne les défis, voilà à peu près notre bataille. En ce qui concerne l'apport du projet, c'est que le projet, qui consiste à voir comment améliorer les effets structurants des secteurs des ressources minérales dans les pays de la Communauté économique de l'Afrique centrale, nous disons que ça n'a pu que nous apporter un plus car nous avons déjà des réflexions qui étaient menées dans le cadre du contenu local. Ce projet,

à travers des ateliers, les différents ateliers auxquels nous avons participé à N'Djamena, deux ateliers qui ont été réalisés au Congo - un atelier national et un atelier régional - ces ateliers nous ont permis de pouvoir essayer de challenger et de faire un *benchmarking* de ce que nous avons déjà envisagé dans le cadre du contenu local, de voir les points que nous pouvons améliorer dans ses dispositifs. Donc ce projet nous a permis de voir ce qu'on pouvait améliorer et d'ailleurs quelques points ont été intégrés dans le nouveau Code pétrolier et nous nous battons pour faire en sorte que ce qui est nécessaire soit inséré dans le futur code des mines. Les voyages d'études, auxquelles certains membres du groupe de travail ont pu participer dans l'Équateur, ont permis de voir d'un peu plus près l'expérience des autres, et faire en sorte que ce qu'il y a de bien, ce qui manque dans notre législation, dans notre environnement de contenu local cela soit également mis en exergue. Pour nous, le projet était dans d'un apport très significatif et nous remercions la CNUCED d'avoir obtenu le Congo comme un des pays pilotes pour la mise en œuvre de ce projet. Nous espérons que ce qui reste à faire de la suite du projet nous permettra de pouvoir nous améliorer, et retirer suffisamment d'expérience des autres, pour que nos défis dans la mise en place du contenu local puisse être surmontés. Merci